



Système de pointage utilisé pour compiler les points de compétition en Style Libre

Patineuses (STAR)

Ruban Classement	Star 1	Star 2	Star 3	Star 4	Star 5	Star 6 Star 7	Star 8	Star 9 Star 10	Or
Or	3 points	4 points	5 points	7 points	8 points	9 points	10 points	11 points	12 points
Argent	2 points	3 points	4 points	6 points	7 points	8 points	9 points	10 points	11 points
Bronze	1 point	1 point	1 point	5 points	6 points	7 points	8 points	9 points	10 points
Mérite / 4e	0	0	0	4 points	5 points	6 points	7 points	8 points	9 points

Patineuses (COMPÉTITION)

Classement	Pré-Juvenile	Juvenile	Pré-Novice	Novice	Junior	Senior
Or	8 points	11 points	12 points	13 points	14 points	15 points
Argent	7 points	10 points	11 points	12 points	13 points	14 points
Bronze	6 points	9 points	10 points	11 points	12 points	13 points
4e	5 points	8 points	9 points	10 points	11 points	12 points

1 point de participation / compétition (max. 3 points)

1 point de participation / compétition (max. 3 points) pour les patineuses du privé qui participent « Étape ».

2 points de participation pour la Finale Régionale Star Michel-Proulx / Jeux du Québec Régionaux (max. 3 points)

2 points de participation pour les Championnats de Section (max. 3 points)

****** Les points seront calculés pour un seul événement lorsqu'une patineuse s'inscrit dans deux catégories lors de la même compétition.



Système de pointage utilisé pour compiler les points de compétition en Style Libre

- Nous compterons les résultats de cinq compétitions maximum. Nous prendrons les meilleurs résultats si la patineuse a participé à plus de cinq compétitions.
- Si la patineuse est qualifiée pour participer à la Finale Provinciale Star/Michel Proulx ou aux Jeux du Québec, elle obtiendra automatiquement un solo. Son nom sera retiré avant de faire le calcul pour l'attribution des solos/duos.
- Si la patineuse complète un niveau Or, peu importe que ce soit en style libre/danses ou habiletés, elle obtiendra automatiquement un solo. Son nom sera retiré avant de faire le calcul pour l'attribution des solos/duos.
- Un solo pourra être accordé à une patineuse ayant complété quatre ans au privé (durant sa cinquième année) si celle-ci n'a pas accumulé suffisamment de points pour en obtenir un et à la condition que celle-ci n'ait jamais obtenu de solo auparavant.
- Un « solo de fin de carrière » pourra être accordé à une patineuse qui cesse de patiner à la condition que celle-ci ait complété 7 ans au privé.
- Un « solo de fin de carrière » pourra être accordé à une patineuse qui cesse de patiner lorsque celle-ci est finissante au secondaire si elle n'a pas complété 7 ans au privé.